

VILLE DE BOUILLON

Province de Luxembourg - Arrondissement de Neufchâteau

A V I S

Conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Bourgmestre porte à la connaissance du public que le Conseil communal, en séance du 31 août 2023, a approuvé les modifications du R.O.I du Conseil communal.

La délibération adoptée à cet effet peut être consultée à l'Administration communale, Bureau du secrétariat, pendant les heures d'ouverture.

Fait à Bouillon, le 05 septembre 2023.



Le Directeur général f.f,
Pirlot Sébastien

Le Bourgmestre,
Adam Patrick